VILLE DE PESSAC

Transports scolaires

Dans l'agglomération, les transports scolaires sont gérés par Bordeaux metropole. A Pessac, 14 écoles et 3 collèges sont desservis.

Lignes de bus maternelle et élémentaire

La mise en service d'une ligne de bus ne peut se faire que si 9 enfants sont inscrits à l'utilisation du service. Toutefois, Bordeaux Métropole se réserve le droit de supprimer la ligne si moins de 4 enfants la fréquentent régulièrement.

La Ville de Pessac se réserve la possibilité de réattribuer la place de l'enfant si aucune fréquentation du service n'est constatée entre la rentrée des classes de septembre et les vacances d'automne.

Les enfants positionnés sur liste d'attente, du fait d'une inscription réalisée en dehors de la campagne d'inscription, pourront bénéficier du service, en fonction du nombre de places libérées, qu'à compter de la rentrée des vacances d'automne.

Inscription

Pour bénéficier du transport scolaire maternelle ou élémentaire, l'inscription est obligatoire et doit impérativement être renouvelée chaque année scolaire.

L'inscription pour l'année scolaire à venir s'effectue selon le calendrier diffusé par la Ville chaque année :

- **sur le Port@il famille** (plateforme de téléservices). Vous pouvez y accéder en cliquant ici.
- **à l'@ccueil famille** dans le hall de l'Hôtel de Ville (place de la Ve République - 33600 Pessac) le lundi

Les parents sont tenus d'effectuer la Déclaration d'Utilisation de Service (DUS) pour le transport scolaire du soir. Cette démarche complétant l'inscription est indispensable.

Lignes et horaires

Année scolaire 2026/2027

Circuits et horaires des écoles maternelles et élémentaires 2026/2027

Collèges

Les circuits collèges sont assurés par Keolis (TBM) via le dispositif ScoDi.
Tous les renseignements sont sur cette page du site infotbm.com

La priorité est données aux élèves qui ne disposent pas d'une ligne TBM régulière pour se déplacer entre leur domicile et leur établissement scolaire.
Les collégiens, lycéens et leurs parents sont invités àdéposer leur dossier sur infotbm.com,

Les places seront attribuées avant mi-juillet sur la base des critères de priorité suivants :

- Ne pas disposer à moins de 400m du domicile, du passage d'une ligne régulière TBM desservant directement l'établissement scolaire;
- Entrer en classe de 6ème;
- Avoir au moins une sœur ou un frère qui entre en classe de 6ème ;
- Avoir déjà disposé pour l'année scolaire précédente d'une place ScoDi.

CONTACT

@ccueil famille

05 57 93 68 00
Site Internet
Courriel

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

Ville de
PESSAC

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS